

DÉGRIPPANT GIVREUR

DÉBLOCAGES DIFFICILES PAR CHOC THERMIQUE



- > **DÉGRIPPANT GÉNÉRATEUR DE FROID**
- > **DÉBLOCAGE DES PIÈCES FORTEMENT ROUILLÉES**
- > **PERMET D'ATTEINDRE UNE TEMPÉRATURE DE -34°C**



INFORMATIONS LOGISTIQUES

Référence.....	AE183500
Contenu.....	dégrippant givreur
EAN 13.....	
UVC.....	aérosol 650 / 500 ml
PCB.....	colis de 6 aérosols
174 PCB / Pal.	6 couches de 29 colis
Dimensions boîtier (mm) : d x h.....	65 x 195
Dimensions colis (cm) : L x l x h.....	20,0 x 13,5 x 24,2
Poids net.....	1,75 kg
Poids brut.....	2,40 kg



CARACTÉRISTIQUES

Aspect.....	huile lubrifiante sur base solvant
Couleur.....	incolor à clair
Densité.....	0,68 ± 0,02
Composition	huiles lubrifiantes synthétiques, solvants spécifiques,huile essentielle naturelle de menthe
Gaz propulseur.....	butane / propane
Réglementation (CE) n°1272/2008 CLP.....	GHS02 / GHS07
Stockage.....	hors gel et forte chaleur
Matériau emballage.....	acier recyclable

APPLICATIONS

Dégrippant générateur de froid destiné au déblocage de tous types de pièces fortement rouillées telles que : vis, écrous, boulons, verrous, ...

AVANTAGES

- Dégrippant grâce à l'action du froid : il rétracte les matériaux, crée des microfissures au niveau de la rouille et facilite ainsi le dégrillage des pièces rouillées
- Permet d'atteindre une température de -34 °C lors d'une application à 20 cm durant quelques minutes
- Rétracte les pièces métalliques et fait craquer la rouille tout en facilitant la pénétration du lubrifiant
- Résultat immédiat une à deux minutes après application du produit
- Fluide à faible viscosité et à fort pouvoir pénétrant
- Laisser un film mince d'huiles synthétiques pour faciliter le dégrillage
- Sa pulvérisation en aérosol permet d'atteindre les endroits difficilement accessibles

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Avant toute application, dégraisser préalablement les pièces avec un dégraissant
- Agiter l'aérosol avant emploi et vaporiser à une distance de 20 cm
- Laisser agir une à deux minutes
- Essayer de dégriffer la pièce
- En cas de pièces très fortement grippées ou rouillées, renouveler l'opération

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit à usage professionnel, consulter la Fiche de Donnée de Sécurité disponible sur simple de demande.

RÉGLEMENTATION

- Règlement CE 1272/2008 relatif à la classification et à l'emballage des substances et des mélanges
- Arrêté du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol
- Règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances